



Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

N°01
29/05/2019



Rédacteurs du bulletin

Jessica RODRIGUEZ
FREDON Aquitaine

j.rodriquez@fredon-aquitaine.fr
Regis Missou

FREDON Limousin

regis.missou@fredon-limousin.fr
Sabine Llobet

FREDON Poitou-Charentes

sabine.llobet@fredonpc.fr

Directeur de publication

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Diffusion

Chambre régionale d'agriculture
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisé.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine JEVI –
Edition Hors littoral N°1 du
29/05/2019 »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Les acteurs de la filière réalisent des observations pour enrichir les informations des Bulletins de santé du végétal (BSV). Afin de compléter ces informations, vous pouvez nous contacter pour nous signaler maladies et ravageurs.

**Que vous soyez particuliers, professionnels ou collectivités :
n'hésitez pas à rejoindre notre réseau !**

Vos observations permettront d'alimenter les BSV et de les rendre plus pertinents et représentatifs.

Ce qu'il faut retenir

Maladies

- **Les tâches noires du rosier** : première apparition de cette maladie sur les rosiers au début du mois de mai.
- **Anthraxnose du platane** : pas de risque actuellement. La maladie se développe avec des printemps humides et froids. Surveillez les arbres dès l'émergence des feuilles.
- **Chancre coloré du platane** : déclarez tout platane suspect.

Ravageurs

- **Processionnaire du pin** : des chenilles ont été signalées dans certaines communes. Le vol des papillons n'est pas encore d'actualité, il risque de débuter dans les mois qui suivent.
- **Pyrale du buis** : en fonction des régions, les défoliations liées à la pyrale sont plus ou moins importantes. Le vol des papillons devrait commencer prochainement.
- **Mineuse du marronnier** : mines visibles, qui commencent à se développer dans l'est Aquitaine. Activité plus faible dans le nord Aquitaine. Quelques vols de papillons ont été observés.

Plantes envahissantes

- **Ambrosie à feuille d'armoïse** : premiers signalements.
- **Raisin d'Amérique** : espèce envahissante aux bords des voies.
- **La Berce du Caucase** : provoque de graves brûlures.

1/ Le réseau JEVI/ZNA en Nouvelle-Aquitaine

• Présentation du réseau d'observateurs



Légende

- En rouge** : Observateurs (+ piègeage)
- En jaune** : Piégeage pyrale du buis
- En vert** : Piégeage processionnaire du pin

Cartographie du réseau d'observateurs sur le territoire en Nouvelle-Aquitaine - Mai 2019

(Crédit Carto. : FREDON Poitou-Charentes, FREDON Aquitaine, FREDON Limousin)

Le réseau des observateurs est encore en cours de construction dans le Poitou-Charentes. Le tableau ci-dessous vous présente la liste des observateurs et des membres du réseau de piègeage au 15/05/2019 :

Organisme	Dpt	Réseau d'observateurs	Réseau de piègeage
Ville de Rochefort	17	Observateur	Processionnaire du pin
Ville de Cognac	16	Observateur	Processionnaire du pin / Mineuse du marronnier
Particulier sur commune de Saint-Benoît	86	Observateur	Pyrale du buis
Ville de Châteaubernard	16	Observateur	Pyrale du buis / Mineuse du marronnier
Ville de Châtelleraut	86	Observateur	Mineuse du marronnier / Processionnaire du pin
Ville de Saint Jean d'Angely	17	Observateur	Pyrale du buis
Parc de la Vallée des Singes	86	Observateur	Processionnaire du pin
Particulier sur commune de Lusignan	86	/	Pyrale du buis
Particulier sur commune de Mainxe	16	/	Pyrale du buis

Si vous êtes intéressés pour rejoindre notre réseau d'observateurs, n'hésitez pas à contacter Sabine LLOBET de la FREDON Poitou-Charentes (05.49.62.73.53) pour le territoire Poitou-Charentes

Pour les départements de l'Aquitaine, les pièges vont être placés dans les jours qui suivent, le réseau des observateurs est également encore en cours de construction. Voici ci-dessous la liste des observateurs et membres du réseau de piégeage d'Aquitaine au 20/05/2019 :

Organisme	Département	Réseau d'observateurs	Réseau de piégeage
Mairie de Pessac	33	Observateur	Processionnaire du pin
Mairie G.Mestras	33	Observateur	/
Mairie de Bordeaux	33	Observateur	Pyrale du buis
Mairie d'Arcachon	33	Observateur	/
Mairie de Talence	33	Observateur	/
Mairie de Cenon	33	Observateur	/
Mairie de Bruges	33	Observateur	Processionnaire du pin
Serres municipales de Bègles	33	Observateur	Pyrale du buis
Mairie du Bouscat	33	Observateur	Processionnaire du pin
Mairie de Blanquefort	33	Observateur	Processionnaire du pin
Parc Sourreil Villenave-d'Ornon	33	Observateur	Processionnaire du pin
Ville de Gradignan	33	Observateur	Processionnaire du pin / Pyrale du buis
Direction parc et jardins à Bordeaux	33	Observateur	Pyrale du buis
Mairie d'Aiguillon	47	Observateur	/
Le Passage d'Agen Lot-et-Garonne	47	Observateur	Processionnaire du pin
Mairie de Biarritz	64	Observateur	/
Saint-Paul-lès-Dax	40	Observateurs	Processionnaire du pin

Si vous êtes intéressés pour rejoindre notre réseau d'observateurs, n'hésitez pas à contacter Jessica RODRIGUEZ de la FREDON Aquitaine (05.56.36.60.91) pour le territoire d'Aquitaine.

Ci-dessous la liste des observateurs du Limousin au 20/05/2019 :

Organisme	Département	Réseau d'observateurs	Réseau de piégeage
Espaces verts de la ville de Limoges	87	Observateur	Pyrale du buis
CHU de Limoges	87	Observateur	/
Lycée Agricole des Vaseix	87	Observateur	Pyrale du buis
Mairie de Veyrac	87	Observateur	/
Mairie de Saillat-sur-Vienne	87	Observateur	/
Particulier sur commune de Bujaleuf	87	Observateur	/
Particulier sur commune de Feytiat	87	Observateur	Pyrale du buis
Particulier sur Limousin (itinérant)	19/23/87	Observateur	/
Services espaces verts de Brive	19	Observateur	/
Espaces verts de la Mairie de Cosnac	12	Observateur	Pyrale du buis
Espaces verts de la Mairie d'Egletons	19	Observateur	Pyrale du buis
Espaces verts de la Mairie de Treignac	19	Observateur	Pyrale du buis
Espaces verts de la Ville de Guéret	23	Observateur	Pyrale du buis
Espaces verts de la Mairie de Boussac-Bourg	23	Observateur	Pyrale du buis

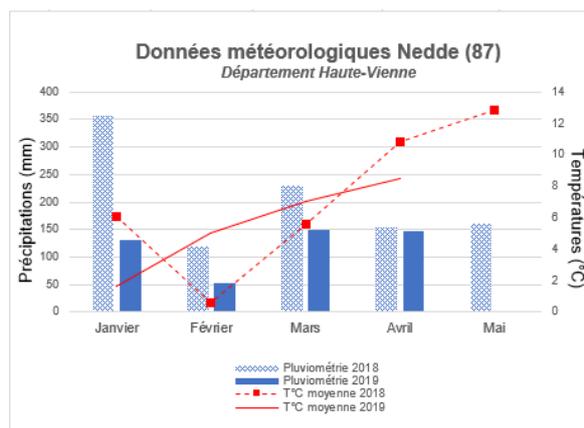
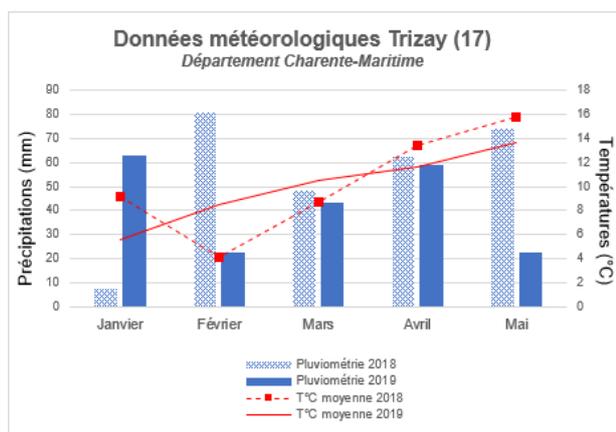
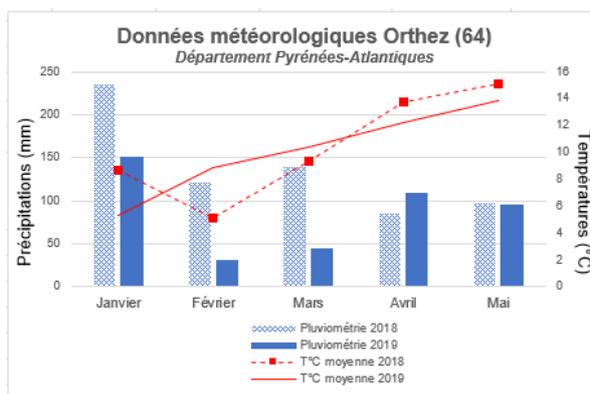
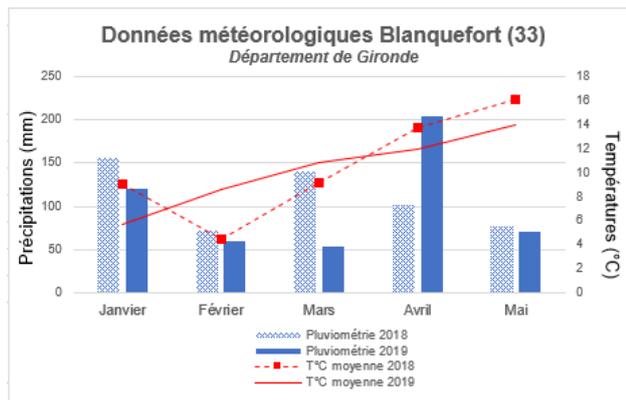
Si vous êtes intéressés pour rejoindre notre réseau d'observateurs, n'hésitez pas à contacter Regis MISSOU de la FREDON Limousin (05.55.04.64.06) pour le territoire du Limousin.

2 / Bilan climatique

• 2018 - 2019

Le printemps 2018 est plutôt frais en février avec une légère hausse des températures. Bien que le temps soit pluvieux en avril sur la Gironde, on observe une hausse des températures pour le mois de mai dans les quatre communes observées. En février, les températures sont supérieures à celles de l'année précédente. La pluviométrie a augmenté sur les derniers mois et annonce des conditions favorables pour le développement de certaines maladies.

Avec un début de saison plutôt frais, nombreux sont les observateurs à faire remonter une faible activité des organismes nuisibles liés aux végétaux. Cependant, sur l'ex-Limousin, quelques disparités sont observées, tant du point de vue de la saisonnalité que du point de vue des différents ravageurs et plantes invasives.



3 / Etat sanitaire

• Maladies

Les tâches noires du rosier (*Marssonina rosae*)

La maladie des tâches noires du rosier est due au champignon *Marssonina rosae*. Il hiverne sous forme d'amas mycéliens ou de fructifications sur les feuilles mortes et les rameaux. Au printemps, dès que la température dépasse 13°C, les spores infectent les jeunes pousses. Le champignon se propage ensuite par contamination secondaire à chaque période humide.

La maladie se caractérise par des tâches gris-noir rondes, aux bords souvent étoilés sur la face supérieure des feuilles. Elles apparaissent en général de juin à octobre. Les feuilles jaunissent puis tombent prématurément.

Observations du réseau :

Dans le département de la Vienne (86), les premières apparitions de cette maladie ont été observées sur les rosiers au début du mois de mai.

Mesures prophylactiques :

Retirez et éliminez les feuilles atteintes dès que les symptômes apparaissent.

Symptômes sur rosiers - Chauvigny (08/05/19)

(Crédit photo : S. Llobet - FREDON Poitou-Charentes)



Evaluation du risque : après plusieurs années d'attaques, le rosier s'affaiblit considérablement et peut mourir.

Anthracnose du platane (*Discula platani*)

L'anthracnose du platane est une maladie causée par le champignon *Apionomonium errabunda* également appelé *Discula nervisequa*. Le champignon passe l'hiver à l'état de périthèce sur les feuilles tombées au sol et sous forme de mycélium au niveau des chancres (sur rameaux, brindilles ou bourgeons). Au printemps, les spores libérées sont transportées par la pluie et le vent.

Les feuilles atteintes brunissent, se flétrissent et tombent. L'arbre peut perdre alors une grande partie de son feuillage. Les dégâts ne sont pas fatals pour les arbres. Cependant,

les jeunes platanes sont les plus exposés et plusieurs années successives avec de fortes défoliations peuvent les affaiblir. Ils deviennent alors sensibles aux champignons lignivores ou aux insectes xylophages.



Anthracnose sur feuilles de platane

(Crédit photo : FREDON Poitou-Charentes)

Observations du réseau : les premiers symptômes de cette maladie ont été observés dans la Vienne (86). Mais ils ont été également identifiés dans le département des Pyrénées-Atlantiques à Bayonne (64), Orthez (64) et Saint-Jean-de-Luz (64). Quelques foyers ont été aperçus dans le département de la Gironde, à Pessac (33), Mérignac (33) et Bègles (33).

Evaluation du risque : les dégâts sont spectaculaires mais rarement graves. En effet, dès que les conditions climatiques ne sont plus favorables à la maladie (temps plus sec), celle-ci disparaît et les platanes reforment des feuilles. Cette année les températures douces en fin d'hiver associées à des conditions humides favorisent actuellement le développement de cette maladie.

Chancre coloré du platane (*Ceratocystis Platani*)

Rappel : le Chancre coloré du platane est une maladie réglementée de lutte obligatoire (arrêté ministériel du 31 juillet 2000). Cette maladie est causée par le champignon vasculaire *Ceratocystis fimbriata platani*, transmissible de plusieurs manières (matériel de taille, eau, connections racinaires...). Les spores du champignon pénètrent, en général, par une plaie, colonisent le système vasculaire de l'arbre et le détruisent. Celui-ci ne pouvant plus assurer son rôle, l'arbre meurt.

Les mesures de gestion obligent l'abattage de tous les arbres situés dans un rayon de 35 mètres minimums autour de chaque arbre atteint.

Suite à la découverte de nouveaux foyers en 2014 et 2016, un plan de surveillance a été conduit depuis 2015 dans les zones « à risque », notamment à proximité des anciens foyers. Ce plan de surveillance s'est poursuivi durant l'année 2017.

Les foyers de chancre coloré du platane qui ont été recensés ces dernières années sont :

- Audenge (33) en 2016
- Arcachon (33) en 2014
- Le temple sur Lot (47) en 2010
- Saint-Jean-de-Thurac (47) en 2007

Mesures prophylactiques : le chancre est souvent transmis par l'intermédiaire des outils de taille ou d'entretien. Une intervention sur les platanes doit être précédée et suivie par la désinfection des outils utilisés. Enfin, tout transport de bois de platanes (y compris les petites branches) est soumis à la délivrance de PPE (Passeport Phytosanitaire Européen).



Arbre atteint par le chancre coloré, Audenge - 2016

(Crédit photo : Séverine Bourda
- FREDON Aquitaine)

Participez au réseau :

En remontant des signalements :

La surveillance des platanes est toujours d'actualité. **Tout arbre suspect doit être signalé à la DRAAF Nouvelle Aquitaine** (sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr) **et/ou à la FREDON Aquitaine ou Limousin, ou Poitou-Charentes selon votre département** (Aquitaine : contact@fredon-aquitaine.org ; j.rodriquez@fredon-aquitaine.org / Limousin : accueil@fredon-limousin.fr ; regis.missou@fredon-limousin.fr / Poitou-Charentes : sabine.llobet@fredonpc.fr).

• Ravageurs

Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*)

La processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est un insecte appartenant à l'ordre des lépidoptères. Ce ravageur est présent essentiellement sur le pin noir d'Autriche, le pin laricio, le pin maritime, le pin sylvestre, le pin d'Alep, les cèdres, les douglas et les mélèzes.

Les papillons sont nocturnes et émergent au cours de l'été. Leur envergure varie de 35 à 40 mm. Le vol s'étale de juin à septembre. La ponte (250 à 350 œufs) se fait généralement de mi-juin à fin août. Les chenilles ont une tête noire avec une pilosité roussâtre. Elles vivent en colonie. Leur vie larvaire compte 5 stades, de L1 à L5.



Processionnaire du pin

(Crédit photo : FREDON
Poitou-Charentes)

Au dernier stade de leur développement, elles peuvent mesurer jusqu'à 50 mm. Dès que les conditions climatiques leur sont favorables (de février à avril), les chenilles quittent le nid sous forme de procession pour aller se nymphoser dans le sol. La durée de la nymphose dure environ un mois mais, elle peut aussi durer 12, 24 ou 36 mois. Cette chenille possède des poils urticants pouvant être très dangereux pour l'homme et l'animal. Ils peuvent avoir de graves conséquences sur la santé, notamment des réactions allergiques (urticaires, asthme, œdème de quincke, etc).

Observations du réseau : des processions de cette chenille ont été observées mi-avril dans le département de la Vienne (86). Le vol des papillons n'est pas encore d'actualité en Poitou-Charentes. Il a lieu généralement à partir de juin. Des chenilles ont été signalées à Veyrac (87), Panazol (87) et Saint-Yrieix (87).

Evaluation du risque :

Attention, les pièges à phéromone seront à installer fin mai. Risque pour le public et les animaux : les chenilles en procession sont urticantes. Cependant le risque est dépassé. Les processions ont débuté vers la fin de l'hiver 2018 et sont quasiment achevées.

Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)

La pyrale du buis (*Diaphania perspectalis*) est un insecte de la famille des lépidoptères s'attaquant au buis. Cette espèce originaire d'Asie (Chine, Japon et Corée) a été signalée pour la première fois en Allemagne en 2007 puis en France (Alsace) en 2008.

En Europe, l'espèce est uniquement observée sur les buis *buxus spp.* (*B. microphylla*, *B. microphylla var. insularis*, *B. sempervirens*, *B. sinica*). Dans la littérature scientifique chinoise, d'autres plantes hôtes sont citées : le houx à feuilles pourpres (*Ilex purpurea*), le fusain du Japon (*Euonymus japonica*) et le fusain ailé (*Euonymus alata*).

Observations du réseau : Les larves hivernantes de la pyrale du buis ont été observées dans la Vienne (86) dès la mi-mars. Elles ont également été signalées en Charente (16) et Charente-Maritime (17). Les défoliations des buis sont très importantes (atteinte > à 80 %) dès la mi-avril.

Sur l'ensemble du territoire Limousin, la pyrale du buis est présente en ce début de saison avant même le premier vol de papillon. Globalement le problème s'annonce autant étendu que l'année précédente. De nombreuses collectivités font état d'une volonté grandissante de mise en place de réunions à destination du grand public afin de vulgariser les moyens de lutte prophylactique. Présence relevée en Gironde (33) et Lot-et-Garonne (47). Actuellement pour les deux départements cités ci-dessus les pyrales sont en cours de chrysalidation indiquant ainsi un début de vol imminent sur le territoire. A Bègles (33), les buis sont atteints entre 50 % et 80 %.

Mesures prophylactiques : surveillez vos buis et ramassez les chenilles manuellement. En effet, elles ne constituent aucun risque pour l'homme. Ramassez et éliminez les feuilles et les branchages tombés au sol et/ou les déchets de taille car les chenilles peuvent y continuer leur développement caché à l'intérieur.

Evaluation du risque :

Défoliations importantes liées à la pyrale sur tout le territoire Poitou-Charentes, Aquitaine et la région du Limousin. Le stade larvaire et les chrysalides ont été relevés. Le vol des papillons devrait commencer très prochainement, les pièges à phéromones sont à installer le plus rapidement possible.



Chenille de la pyrale du buis
(Crédit Photo : S.Llobet - FREDON Poitou-Charentes)



Buis détruit par pyrale à Feytiat (87)
(Crédit Photo : FREDON Limousin)

Les « crachats de coucou » (*Philaenus spumarius*)

Ils sont dus à différentes espèces de cicadelles. La larve, très fragile, forme à partir de ses excréments et d'air pulsé ce "crachat". Il lui permet de se protéger contre les prédateurs, de garder une hydratation permanente et une régulation thermique. Il faut également savoir que *Philaenus spumarius* est un des principaux vecteurs de la bactérie *Xylella fastidiosa*.

Observations : le crachat de coucou nous a été signalé au début du mois de mai dans le département de la Vienne (86).



**Crachat de coucou
Chauvigny (86)**

(Crédit Photo : S.Llobet -
FREDON Poitou-Charentes)

Mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*)

Signalé en France depuis 2011, ce petit papillon crée des dommages esthétiques importants sur le marronnier d'inde (*Aesculus hippocastanum*) et d'autres espèces de marronniers. L'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et l'érable platane (*Acer platanoïdes*) peuvent également être touchés.

Le papillon de petite taille (3 à 5 mm) est de couleur brun ocre avec des bandes plus claires sur les ailes. Les larves minent les feuilles en formant des galeries de couleur brun roux très repérables. La mineuse passe l'hiver dans les feuilles au sol au stade de chrysalide. Les premiers adultes émergent à partir d'avril et sont alors observables sur les troncs.

Les arbres atteints présentent un brunissement des feuilles pouvant aller jusqu'à leur chute prématurée en été ainsi que la chute des nouvelles feuilles apparues en automne lors de fortes attaques.

Observations du réseau : quelques vols de papillons ont été observés en Charente (16) au début du mois de mai. Avec un début d'attaque larvaire sur les feuilles des marronniers à Bègles (33), Carbon-Blanc (33), Mérignac (33) et Bayonne (64).

Mesures prophylactiques : ramassez et éliminez les feuilles atteintes dès que les symptômes apparaissent.

Dégâts de mineuse sur marronnier
(Crédit Photo : FREDON Poitou-Charentes)



Evaluation du risque :

En cas d'attaques répétées, les arbres s'affaiblissent et deviennent alors plus sensibles à d'autres parasites. Le nombre de larves sur les feuilles de marronniers en fonction de leurs quantités, présage d'importants dégâts à venir et à terme une chute prématurée des feuilles.

Galéruque de la viorne (*Pyrrhalta viburni*)

Ce coléoptère s'attaque à toutes les viornes, plus particulièrement « Boule de neige » (*Viburnum opulus*) et « Laurier thin » (*Viburnum tinus*). Ils peuvent totalement défolier une plante hôte. Les larves et les adultes se nourrissent du feuillage mais ce sont les larves qui font le plus de dégâts en s'attaquant au feuillage et en ne laissant que des nervures. En cas d'attaques répétitives plusieurs années de suite, l'arbuste s'affaiblit progressivement jusqu'au dépérissement total.

Observations : d'importantes attaques de galéruque de la viorne nous sont signalées début mai dans le département de la Charente (16) sur *Viburnum tinus*.

Pucerons (*Aphidoidea*)

Les pucerons ont fait leur apparition. La plupart des plantes peuvent être attaquées par les pucerons.

Observations : on observe les premiers pucerons dans les serres de production de la ferme du lycée agricole de Verneuil sur Vienne (87) sur des fraisiers en février et sur des tomates et poivrons le 10 avril. Présence de pucerons verts dans la serre de production du Centre Hospitalier de Limoges (87). Puis début avril apparition de pucerons sur les Dahlias en Creuse à Guéret (23). A Bègles (33), présence de pucerons verts et noirs sur les arbustes, notamment sur *Pittosporum tobira*. A Saint-Jean-de-Luz (64), on voit des pucerons noirs sur Camélia en stades ailés et de pucerons verts sur *Pittosporum tobira* (feuilles cloquées). Pour conclure, trace d'une attaque de pucerons verts sur les bouts de feuilles de *Photinia x fraseri* à Mérignac (33).

Le Cossus gâte-bois (*Cossus cossus*)

La chenille du *cossus cossus* se développe dans les troncs de nombreux arbres fruitiers : le pommier (*Malus pumila*), le cerisier, le prunier (*Prunus* spp.), le poirier (*Pyrus communis*), l'olivier (*Olea europea*) et d'autres arbres feuillus tels que le châtaignier (*Castanea sativa*), l'orme (*Ulmus* sp.), les chênes (*Quercus* sp.), les peupliers (*Populus* sp.), le marronnier (*Aesculus* sp.), le tilleul (*Tilia* sp.) et l'érable (*Acer* sp.).



Chenille Cossus gâte-bois
(S.Photo : <https://gd.eppo.int>)

Observations du réseau : dans le département de la Charente, la chenille « *Cossus cossus* » a été observée sur des jeunes plantations de poiriers à fleurs (*Pyrus calleryana*) et de marronniers rouges (*Aesculus x carnea*). En 3 ans, plusieurs jeunes arbres ont été affaiblis et ont cassés lors de fortes rafales de vent.

Evaluation du risque : les jeunes plantations sont très fragilisées par les attaques de « *Cossus cossus* » et peuvent casser lors de fortes rafales de vent. Quant aux arbres plus anciens, une succession d'attaques plusieurs années de suite peuvent également les fragiliser et les rendre plus sensibles à la casse.

Papillon palmivore (*Paysandisia archon*)

Actuellement il est vrai que les conditions climatiques ne sont pas favorables au vol du papillon.

Période de risque : la période de vol des adultes s'étale de mai à septembre. Le vol des adultes est terminé. Les œufs pondus par les femelles vont rapidement éclore et les larves naissantes vont pénétrer dans le palmier.

Rappel des symptômes :

- Perforations des palmes ;
- Présence de sciure en bas du palmier ;
- Reste d'exuvie accrochée au stipe.



Papillon palmivore
(Crédit photo : S. PICOT / S. DESIRE - FDGDON 64)

Mesures préventives :

- Privilégier les approvisionnements issus de zones indemnes et vérifier l'état phytosanitaire des plantes achetées ;
- Préférer les sujets de petite taille, plus accessibles à une observation des symptômes ;
- Isoler les palmiers récemment achetés, pour une durée minimale de 6 mois d'observation, avant de les planter sur leur site de destination ;
- Eviter de tailler les palmiers en période de vol des adultes (mai à septembre).

Evaluation du risque : le vol des adultes n'est pas favorable avec ses conditions climatiques, cependant surveillez vos palmiers. La gestion de ce ravageur s'envisage au début du développement des larves vers septembre-octobre.

Participez au réseau :

En remontant des signalements :

Tout palmier suspect doit être signalé à la DRAAF Nouvelle Aquitaine (sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr) et/ou à la FREDON Aquitaine (j.rodriquez@fredon-aquitaine.org) pour les départements de l'Aquitaine ou à la FREDON Poitou-Charentes (sabine.llobet@fredonpc.fr) pour les départements de Poitou-Charentes ou à la FREDON Limousin (regis.missou@fredon-limousin.fr)

4 / Plantes envahissantes

Ambroisie à feuilles d'armoise

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante annuelle dont le pollen, émis de fin juillet à octobre, est très allergisant pour l'homme. Cette plante pose des problèmes de santé publique. En zone agricole, elle cause également des pertes de récoltes.

Les feuilles de l'ambroisie à feuilles d'armoise sont larges, minces et très découpées, de couleur verte sur les deux faces. Les tiges sont rougeâtres et velues avec à leur sommet des fleurs vert jaunâtre sous la forme de longs épis.

Observations du réseau : Le premier signalement d'Ambroisie se situe dans le nord de la Creuse (70) et également un pied à Monflanquin (47) dans le Lot-et-Garonne de 3-4 cm de haut dans un champ de tournesol.



Ambroisie à feuilles d'armoise en croissance végétative
Source : FREDON Aquitaine

Participez au réseau Ambroisie :

En remontant des signalements :

Pour les départements de l'Ex-Aquitaine, toute observation d'Ambroisie doit être signalée à :

Mme Gaëlle GUYOT – FDGDON 33
Tél. : 09.67.01.58.68
zna@fredon-aquitaine.org
62, rue Victor Hugo
33140 VILLENAVE D'ORNON

Pour les départements de l'Ex-Limousin, toute observation d'Ambroisie doit être signalées à :

M. Régis MISSOU – FREDON LIMOUSIN
Tél. : 05.55.04.64.06
regis.missous@fredon-limousin.fr
13, rue Auguste Comte
87070 LIMOGES

Pour les départements de l'Ex-Poitou-Charentes, toute observation d'Ambroisie doit être signalées à :

Mme Aude MATHIOT – FREDON POITOU-CHARENTES
Tél. : 09.77.02.33.38
aude.mathiot@fredonpc.fr
69 rue de Bellefonds
16100 COGNAC

Merci de participer au repérage des plantes d'ambroisie et d'en faire le signalement aux contacts ci-dessus ainsi que sur le lien suivant : <https://www.signalement-adventices.fr>

Evaluation du risque : l'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ? Sur ma propriété ; **je l'arrache !** Hors de ma propriété et sur le terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !** Hors de ma propriété, s'il y en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à SIGNALEMENT-AMBROISIE.fr.

Télécharger l'application signalement Ambroisie sur votre Iphone ou votre smartphone android ou rendez-vous sur le site : www.signalement-ambroisie.fr

Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana* L.)

Cette plante herbacée vivace est originaire d'Amérique du Nord. Elle peut atteindre 2,5 mètres de hauteur. Ses baies, racines et tiges peuvent avoir un effet toxique par ingestion sur l'homme et les animaux. Sa prolifération entraîne une modification du fonctionnement des écosystèmes et de l'équilibre biologique.

Observations : Cette espèce envahissante a été signalée en Charente sur la commune de Cognac (16). Le raisin d'Amérique présent en bords de voies, envahit de nombreux espaces dans la région du Limousin. Il a été notamment signalé dans la commune de la Geneytouse (87).



Raisin d'Amérique sur la commune de la Geneytouse (87)
(Crédit Photo : FREDON Limousin)

La Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)

Les renouées apprécient les milieux frais, riches en azote, comme les berges ou les milieux rudéraux. Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire. L'arrachage des plantules permet de limiter la présence de la renouée, mais ne l'éradiquera pas.

Observations : cette espèce très envahissante a été signalée un peu partout dans la région du Limousin et les professionnels des espaces-verts s'accordent à dire qu'on atteint un niveau de gravité de 4 (sur une échelle de 0 à 4 donc un problème sévère).

La Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

Cette plante herbacée vivace a des fleurs en formes de grandes ombelles blanches pouvant atteindre 50 cm de diamètre et 5 m de hauteur. Par contact, la plante, via les substances toxiques qu'elle contient, provoque des brûlures de la peau a cause de l'exposition au soleil (Cf. photo ci-après).

Observations : la présence de la Berce du Caucase est signalée en Corrèze (19) du côté de Naves, en Creuse à Boussac-Bourg (23).



Pousse de Berce du Caucase à l'angle d'une rue de la zone industrielle Nord
(Crédit P. : Mr Rivet – FREDON Limousin)



Brûlures dues au contact de la Berce du Caucase et l'exposition au soleil
(Crédit Photo : FDGDON Haute-Vienne)

Période de risque : bisannuelle ou vivace selon la rudesse du climat.

Seuil de nuisibilité : toute l'année, principalement de mars à octobre.

Evaluation du risque : en cas de contact, rincer abondamment la zone touchée et ne plus l'exposer au soleil jusqu'à l'hiver.

L'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)

Cette grande graminée vivace forme des touffes pouvant atteindre 4 mètres de haut et 2 mètres de large. La plante est dioïque, c'est à dire que les fleurs mâles et les fleurs femelles sont portées par des pieds différents. Les fleurs femelles sont réunies en grandes panicules duveteuses, blanchâtres à roses, apparaissant à la fin de l'été et perdurant tout l'hiver.

Observations : l'Herbe de la Pampa est présente en Corrèze, à Naves (19). Présence également chez des particuliers à Treignac (19). Également présente à Saint-Jean-de-Luz (64) pas loin du parking piscine sports et loisirs.

Herbe de la Pampa

(Crédit Photo : P. Pénichou – FREDON Limousin)



Evaluation du risque : Plante invasive surtout en milieux naturels ou semi-naturels. Peut provoquer des changements de l'écosystème dans lequel elle a été introduite.

Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)

C'est une plante aquatique qui a colonisé de nombreuses zones humides européennes. La jussie rampante est une plante herbacée qui se développe à partir de rhizomes, avec une tige florale à port dressé mesurant jusqu'à 0,8 m de hauteur.

La floraison a lieu au début de l'été et dure jusqu'à l'automne. Le fruit est une capsule allongée.

Observations du réseau : elle est présente à Treignac (19), ainsi qu'à la Geneytouse (87) chez des particuliers.



Jussie repoussant sur le tas récolté cet hiver à Saillat-sur-Vienne (87)

(Crédit Photo : FREDON Limousin)

5 / Informations - Actualités

• Informations

La Myriophylle du Brésil a été signalée du côté de Treignac (19). On observe également une présence d'aleurodes en avril sous serres à Verneuil sur Vienne (87). À Bègles (33) on détecte une forte présence de tigres sur platanes.

Dans les serres de production des Vaseix (87), des mineuses du poireau sont observées en avril 2019, ainsi que quelques cochenilles. Enfin, les services techniques de la commune de Veyrac en Haute-Vienne signalent l'abattage de chênes affaiblis par des dégâts de capricornes (*Cerambyx cerdo*).

Prochain BSV JEVI Nouvelle Aquitaine : le 12 juillet 2019

- **La dynamique locale**

Journée internationale de l'Ambroisie, pour s'inscrire, il faut contacter **Christel Goutieras** par mail : christel.goutieras@gmail.com. Ou lui renvoyer la fiche d'inscription à la suite de l'affiche.



Mardi 25 juin 2019



ORADOUR SUR GLANE



**Salle Cathalifaud
De 9H30 à 16H30**



MATIN

9h30 - Animation pédagogique avec Captain Allergo (sensibilisation des jeunes)
Classe de CM2 d'Oradour sur Glane

Après midi

14h30 – Conférence /Débat en partenariat avec la MSA du Limousin
Intervention du Dr Bellet, pneumologue allergologue au CHU de Limoges

- ✓ La plante, sa répartition, les enjeux, la réglementation.
- ✓ Les risques pour la santé.
- ✓ Les techniques de gestion

Exposition sur l'Ambroisie, échantillons de plante



Renseignements : FDGDON Haute Vienne : 05 55 04 64 06





Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Haute-Vienne

Adresse : 13 Rue Auguste Comte -CS 92092- 87070 LIMOGES

FDGDON
Haute-Vienne

Siret : 412 109 670 00031 Code APE : 7120 B
Tel : 05 55 04 64 06 – Fax : 05 55 04 64 12
Mail : fdgdon87@gmail.com



Formation

Les plantes exotiques envahissantes : Les reconnaître pour mieux les gérer

- ❖ Identification des PEE et moyens de gestion (salle):
 - Présentation d'échantillons frais et d'herbiers des principales plantes.
 - Diaporama suivi d'échanges.
- ❖ Réglementation : liste des plantes soumises à un arrêté, obligations.
- ❖ Présentation des différents modes de gestion mécaniques et manuelles adaptés aux PEE les plus présentes : cimetières, espaces verts, bords de routes....



Date des sessions

Sessions	Dates	Lieux
1	BONNAC LA COTE	11 Juin à 14h30 Salle du conseil – Mairie de Bonnac la Côte
2	BOISSEUIL	20 Juin à 14h30 salle Dexet – Maison de la Culture
3	ORADOUR SUR GLANE Ambroisie à feuille d'Armoise	25 Juin à 14h Salle Cathalifaud

Bulletin d'inscription – un par personne

Coordonnées

Nom :	Prénom :
Structure :	Fonction :
Tel :	Mail :
Adresse :	

Sessions	Dates	Lieux
1	BONNAC LA COTE	Mardi 11 juin à 14h30
2	BOISSEUIL	Jeudi 20 juin à 14h30
3	ORADOUR SUR GLANE Ambroisie à feuille d'armoise	Mardi 25 Juin 14h

Formulaire à remplir et à renvoyer
FDGDON Haute Vienne
13 Rue Auguste Comte
CS 92092
87070 LIMOGES
Tel : 05 55 04 64 06
Fax : 05 55 04 64 12

Ou par mail : christel.goutieras@fdgdon87.fr



Retrouvez toute l'actualité de la FDGDON Haute-Vienne sur www.fredon-limousin.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures sont les suivantes : les collectivités de Nouvelle-Aquitaine et plus précisément les services Espaces verts, des entreprises et des particuliers qui font ponctuellement des signalements, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine et le Département Santé des Forêts (DSF)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. L'Etat dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).